Unifaf BOURGOGNE
59 avenue Roland Carraz
CS 70141
21304 CHENOVE Cedex

# ACTION INSERTION ET TRAVAIL PROTEGE

## CAHIER DES CHARGES

## LES DANGERS DE L'UTILISATION D'INTERNET

## SOMMAIRE


- 1 – Le Commanditaire
- 2 – La Commande
- 3 – Le Contexte
- 4 – Les Objectifs
- 5 – Le Public Concerné
- 6 – Les Moyens Pédagogiques
- 7 – Organisation Pédagogique et Durée
- 8 – Evaluation
- 9 – Forme de la réponse

## 1 – Le Commanditaire

Unifaf est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé de la Branche sanitaire et sociale secteur privé à but non lucratif.
Unifaf est structuré régionalement en délégations avec une implantation à CHENOVE pour la Bourgogne. La délégation régionale Bourgogne assure la couverture d'environ 577 établissements pour 17 230 salariés dont environ 2 700 ouvriers d'ESAT.
Cette délégation, composée d'une Délégation Régionale Paritaire et d'un Service Technique, assure la gestion administrative et financière des différents dispositifs de formation (*plan, professionnalisation, C.I.F.*), l'information et le conseil en formation, au plus près des besoins et des attentes des adhérents et des professionnels de la Branche.
Il est à noter que cette délégation se situe dans le contexte plus global de l'inter-région EST, comptant aussi l'Alsace, la Lorraine, la Champagne-Ardenne et la Franche-Comté. En conséquence, il est possible que cet appel d'offres puisse, à plus ou moins long terme, concerner l'une ou l'autre des régions susmentionnées.

## 2 – La Commande

Ce cahier des charges s'inscrit dans le cadre des Actions Collectives Insertion et Travail Protégé mises en œuvre par la Délégation Régionale Paritaire Bourgogne. Ces I.T.P, financées sur les fonds de la cotisation « Travailleurs Handicapés en ESAT » abondée par l'Etat, permettent d'offrir des prestations de formation collectives, inter-entreprises et innovantes, répondant à de réels besoins du secteur, et interviennent en complément des plans de formation. Elles s'adressent aux ouvriers d'ESAT et visent à leur apporter des compétences requises dans le cadre de leur activité professionnelle, actuelle ou à venir, au sein de ces structures.

Dans le cadre de ces I.T.P., la Délégation Régionale Paritaire souhaite mettre en place une action de formation intitulée "Les dangers de l'utilisation d'internet".

## 3 – Le Contexte

Comme pour l'ensemble de la population, Internet et réseaux sociaux prennent aujourd'hui une place considérable dans la vie au quotidien de nombreux travailleurs handicapés d'ESAT ou d'Entreprise adaptée. Ce sont bien entendu des outils intéressants qui offrent des possibilités multiples en matière de connaissance, d'information, de jeux, d'achat, de partage, de lien social… Néanmoins ce sont des outils qui peuvent également présenter de nombreux risques, insuffisamment connus de tous, et sans doute plus encore des publics vulnérables. On peut citer entre autres : les arnaques financières, les téléchargements illégaux, les questions liées à la vie privée, l'endoctrinement ou la radicalisation, les sites dangereux ou illégaux… Il conviendra par cette action à la fois de rappeler les principes de bon usage de ces outils, mais aussi de sensibiliser et mettre en garde contre les risques qu'ils peuvent présenter.

## 4 – Les Objectifs

Il s'agit de permettre à des ouvriers d'ESAT maîtrisant l'usage d'internet d'en maîtriser également les risques (arnaques, atteintes à la vie privée, addictions…) et les accompagner dans une utilisation « sécurisée » du net.

Cette formation intégrera notamment les points suivants :

- **Optimiser ses recherches sur internet :**

  Les principes de bases d'un moteur de recherche (google)

- **Échanger par mail** :

  Spam, arnaques, courriels frauduleux : comment les éviter?

  Les virus sur internet, anti-virus et navigation sans risques

- **Les achats en ligne :**

  Les sigles à repérer pour acheter en toute sécurité (Paypal, banque, etc.)

  Paiement en ligne : comment savoir si ce site n'est pas frauduleux

- **Réseaux sociaux, dialogue Chat, jeux en réseaux, dangers et pièges à éviter**

  Principes de fonctionnement des réseaux sociaux

  Pourquoi s'inscrire à un réseau social ?

  Risques et précautions à prendre

- **Le téléchargement**

  Le respect de la loi en ma qualité de citoyen

  Les codes et le règles, les interdits : mode d'emploi…

## 5 – Le Public Concerné

Cette formation s'adresse à tout ouvrier d'ESAT qui utilise l'informatique régulièrement ou occasionnellement et en particulier ceux utilisateurs d'Internet et de réseaux sociaux.

## 6 – Les Moyens pédagogiques

Il appartient au prestataire de définir un contenu et une pédagogie permettant de répondre aux objectifs précédemment énoncés.

Les méthodes pédagogiques employées viseront à la participation active et à l'adhésion des stagiaires.

La formation devra permettre une transposition immédiate des acquis dans la structure d'accueil des stagiaires.

La remise d'un support pédagogique structuré et réellement adapté à la formation délivrée est demandée.

A l'issue de la formation, une copie de l'intégralité du contenu pédagogique délivré aux stagiaires sera remise à Unifaf.

## 7 – Organisation pédagogique et durée

Cette formation se déroulera sur 2 à 3 jours et prendra place au cours de l'année 2016.

Le prestataire est chargé de la recherche et de la réservation du lieu de formation, ainsi que de la réservation des repas du midi pour les stagiaires. Unifaf confie également au prestataire le soin d'adresser les confirmations d'inscription aux établissements, sur la base des informations fournies par Unifaf. Le prestataire gère également toute modification dans la composition du groupe (annulations et remplacements), tout en tenant Unifaf informé de ces évolutions au fur et à mesure.

Plusieurs groupes sont susceptibles d'être organisés.

Dans l'éventualité où un matériel spécifique serait requis par l'organisme de formation, **ce point devra être spécifié et souligné dans la proposition**. Toutefois, dans l'éventualité où ce matériel ne pourrait pas être mis à disposition du formateur, Unifaf Bourgogne ne saurait en être tenu pour responsable.

## 8 – Evaluation

A l'ouverture de cette action, le formateur rappellera à chaque participant le contexte de mise en œuvre de l'action de formation par l'OPCA Unifaf.

Lors du dernier jour de la formation, une clôture est prévue par Unifaf Bourgogne, au cours de laquelle un bilan d'évaluation sera effectué par un représentant d'Unifaf Bourgogne (*Administrateur et/ou Service Technique*).

Etant donné que cette action de formation s'inscrit dans le cadre des Actions Insertion et Travail Protégé, il sera demandé au prestataire de rédiger, pour chacun des groupes, un rapport d'évaluation analysant la prestation mise en œuvre et préconisant des améliorations. Ce document sera exigé avant paiement des frais pédagogiques.

## 9 – Forme de la Réponse

En tenant compte de ce cahier des charges, les propositions des organismes de formation devront faire apparaître clairement :

⇒ la perception de la problématique ;

⇒ une proposition précise du contenu de la formation, détaillée par séquence de formation ;

⇒ les méthodes, techniques et outils pédagogiques (il est à noter qu'à l'issue de la formation, Unifaf devra être destinataire d'un exemplaire du document pédagogique remis aux stagiaires ainsi que du support utilisé par le formateur pour développer la thématique);

⇒ la durée totale de la formation (*en heures et en jours*) et la durée par séquence de formation ;

⇒ le rythme de la formation ;

⇒ le dispositif d'évaluation prévu ;

⇒ le nombre maximum de participants ;

⇒ le coût de la formation (*T.T.C.*), en distinguant et détaillant :

  ⇒ les frais pédagogiques,

  ⇒ le cas échéant, les frais de transport et d'hébergement des intervenants,

  ⇒ les frais éventuels de location de salle.

La prise en charge de ces frais annexes sera effectuée par Unifaf au réel, dans la limite des plafonds en vigueur, sur la base de la production des justificatifs de dépense.

**La dégressivité du tarif en cas d'organisation de deux groupes et plus sera nécessairement étudiée et précisée ;**

⇒ les références de l'organisme de formation pour des actions similaires (*intitulé des actions, nom de l'établissement bénéficiaire, type de public bénéficiaire*)

⇒ les références et le C.V. du ou des intervenant(s) sur une formation de ce type ;

⇒ le nom et la qualité de la personne responsable du projet ;

⇒ une proposition de calendrier incluant 4 sessions de formation sur 2016, **étant entendu que l'action ne débutera pas avant avril 2016, hors congés scolaires zone A**. En l'absence de cette planification, la proposition ne pourra être exploitée.

⇒ Enfin, dans la mesure où cet appel d'offres pourrait être utilisé en l'état sur l'une ou l'autre des 5 régions de l'inter-région EST, l'organisme de formation devra préciser s'il a compétence ou non à intervenir au-delà de la Bourgogne.

**La réponse devra être adressée**
**à Unifaf Bourgogne**
**avant le 29 mai 2015, délai de rigueur.**

La publication de l'organisme sélectionné sur notre site internet www.unifaf.fr, région Centre, à la rubrique « Appel d'offres » vaut pour réponse aux propositions reçues et met fin à la procédure. Il ne sera pas adressé de courrier aux organismes non retenus. L'organisme choisi sera informé directement par courrier.

Toute information complémentaire pourra être obtenue auprès de :


Catherine PAGEAUX
Secrétaire Général de Région
Unifaf Bourgogne
59 avenue Roland Carraz
CS 70141
21304 CHENOVE Cedex

E-mail : catherine.pageaux@unifaf.fr

☎ 03-80-30-84-46